



Commission de l'énergie et des services publics
du Nouveau-Brunswick

Programme des normes de fiabilité, de
conformité et d'exécution

Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick 2020

Version 1

Le 18 décembre 2019

Historique des versions

Version	Date	Changements
Ébauche	Le 26 novembre 2019	Émission initiale
1	Le 18 décembre 2019	

1.0 Renseignements de base

1.1 Cadre de conformité néo-brunswickois

La [Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick \(CESPNB\)](#) est responsable de l'adoption et de l'application des normes de fiabilité au Nouveau-Brunswick sous le régime de la [Loi sur l'électricité](#) et le [Règlement sur les normes de fiabilité \(Règlement\)](#).

1.1.1 Normes de fiabilité

La CESPNB adopte les normes de fiabilité du North American Electric Reliability Corporation (NERC), lesquelles ont été approuvées par la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) et déposées par La société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB), avec ou sans modifications, pour leur application au Nouveau-Brunswick (N.-B.) Les [normes de fiabilité néo-brunswickoises approuvées \(normes de fiabilité\)](#) sont publiées sur le site web de la CESPNB.

1.1.2 Le réseau de production-transport néo-brunswickois (RPT)

Le RPT néo-brunswickois est établi selon la définition du réseau de production-transport approuvée par la FERC du RPT, telle qu'elle figure dans le « NERC Glossary of Terms Used in NERC Reliability Standards ». En vertu de la réglementation néo-brunswickoise, la CESPNB peut approuver des exceptions au RPT néo-brunswickois.

1.1.3 Registre de conformité

La CESPNB maintient un [Registre de conformité du N.-B.](#) identifiant les propriétaires, usagers et exploitants du RPT qui doivent se conformer aux normes de fiabilité. Les exigences d'inscription au N.-B. sont basés sur le modèle fonctionnel et les critères de registre du NERC. Le Registre de conformité du N.-B. est publié sur le site web de la CESPNB.

1.1.4 Surveillance de la conformité

La CESPNB met en application un système de surveillance de la conformité des normes de fiabilité généralement basé sur les exigences du programme de conformité du NERC. Le programme néo-brunswickois est documenté en tant que [Programme de surveillance de la conformité et d'exécution du Nouveau-Brunswick \(PSCENB\) – Annexe A au Règlement](#). La CESPNB utilise les services du Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC), à titre d'organisme de conformité reconnu en vertu de la réglementation, pour assister au cours des activités de surveillance de la conformité au N.-B.

1.1.5 Exécution

La CESPNO met en œuvre des processus d'exécution afin de s'assurer que les entités inscrites atténuent les risques de fiabilité et elle peut imposer des pénalités financières et des sanctions pour les violations des normes de fiabilité. Le NPCC fait des recommandations à la CESPNO, lesquelles peuvent nécessiter des consultations auprès du NERC, en vue de mesures coercitives au N.-B.

2.0 Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick

2.1 Objectif

L'objectif du Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick est d'identifier les normes de fiabilité qui seront surveillées au cours de l'année à venir, les méthodes de surveillance qui seront utilisées ainsi que la vérification des entités inscrites et du calendrier de remise des rapports de conformité.

2.2 Processus de développement

Le plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick de 2020 est élaboré à partir du [« NERC 2020 ERO Enterprise Compliance Monitoring and Enforcement Program Implementation Plan »](#) (plan de mise en œuvre du NERC), et des plans de surveillance de la conformité du NPCC spécifiques à l'entité.

Le plan de mise en œuvre 2020 du NERC tient compte des risques à l'échelle du continent en ce qui concerne la fiabilité du RPT et est axé sur la surveillance de la conformité aux normes de fiabilité relatives à la gestion inappropriée de l'accès des employés et des initiés, à une planification à long terme insuffisante en raison de modèles inadéquats, à une planification opérationnelle insuffisante en raison de modèles inadéquats, équipement de rechange avec un délai d'exécution prolongé, une analyse en temps réel inadéquate en cas de pannes d'outils et de données, une détermination incorrecte des dysfonctionnements, une capacité inhibée à supporter des événements et des lacunes dans l'exécution du programme.

Les plans de surveillance de la conformité du NPCC prennent en compte les risques spécifiques à l'entité et identifient les normes de fiabilité de NERC associées à ces risques dans le cadre du plan de surveillance de la conformité.

Le tableau 1 de l'annexe 1 dresse la liste des normes de fiabilité qui feront l'objet d'une surveillance de la conformité en 2020.

2.3 Processus d'approbation

Le personnel de la conformité de la CESPNO, en consultation avec le NPCC, prépare une ébauche du Plan annuel de mise en œuvre du N.- B. La CESPNO notifie les entités néo-brunswickoises inscrites et publie l'ébauche du Plan annuel de mise en œuvre du N.- B. sur son site web pour fins de commentaires. À la fin de la période de commentaires, la CESPNO finalisera le Plan annuel de mise en œuvre du N.- B. et publiera la version finale sur son site web au plus tard le 1^{er} janvier de l'année de surveillance. Le Plan annuel de mise en œuvre du N.- B. peut faire l'objet de révisions au cours de l'année de conformité. Les révisions au cours de l'année ne sont généralement pas publiées aux fins de commentaires; toutefois, les entités inscrites seront informées de toute révision du Plan annuel de mise en œuvre du N.- B. et les versions mises à jour seront publiées sur le site Web de la CESPNO.

3.0 Surveillance de la conformité

3.1 Vérifications

Les vérifications seront effectuées selon les calendriers prévus par le Plan annuel de mise en œuvre du N.- B. La CESPNO peut également déclencher des vérifications non planifiées. La CESPNO donnera un avis initial à l'entité inscrite confirmant la vérification en instance et elle identifiera le NPCC comme étant l'organisme chargé de la conformité qui effectuera la vérification. Le personnel de la CESPNO chargé de la conformité participera à l'équipe de vérification du NPCC. Le NPCC fournira un avis de vérification à l'entité inscrite au minimum 60 jours avant la date de la vérification, identifiant la portée de la vérification et les membres de l'équipe. Les vérifications pourront aussi inclure un examen de toute enquête en cours ou mesures d'atténuation en relation avec l'entité inscrite. L'équipe de vérification effectuera la vérification, préparera un rapport de vérification et révisera le rapport avec l'entité inscrite avant de le faire parvenir à la CESPNO. La CESPNO examinera le rapport et fournira le rapport de vérification final à l'entité inscrite avant de publier une version à l'intention du public sur son site web. Si un rapport de vérification identifie une violation potentielle, le rapport de vérification ne sera pas publié tant que le processus de contrôle n'aura pas été complété.

Le calendrier de vérification 2020 figurent à l'annexe 2, tableau 2.

3.2 Autocertifications

Toutes les entités inscrites sont tenues de signaler leur autocertification de conformité à la CESPNO selon les calendriers établis dans le Plan annuel de mise en œuvre du N.- B. Les autocertifications sont effectuées par le biais du [Système de surveillance et de production de rapports](#) de la CESPNO.

La CESPNO peut exercer une action coercitive dans le cas d'un rapport d'autocertification en retard ou non présenté.

Les calendriers pour les rapports d'autocertification 2020 figurent à l'annexe 3, tableaux 4 à 8 (Type SC).

3.3 Contrôles ponctuels

La CESPNO peut déclencher un contrôle ponctuel en tout temps afin de vérifier la conformité avec une norme de fiabilité d'une entité inscrite. La CESPNO fournira à l'entité inscrite un avis préalable d'un minimum de 20 jours pour un contrôle ponctuel. Les contrôles ponctuels peuvent être menés par le personnel de la conformité de la CESPNO ou par le NPCC. Le processus de contrôle ponctuel requerra que l'entité inscrite présente de la documentation qui sera évaluée par l'équipe de contrôle ponctuel afin de déterminer si l'entité inscrite est en conformité avec la norme de fiabilité.

Une ébauche du rapport de contrôle ponctuel sera préparée et mise à la disposition de l'entité inscrite pour fins de commentaires avant d'être finalisée. La CESPNO fournira à l'entité inscrite un rapport final de contrôle ponctuel.

Les entités inscrites qui ont des violations potentielles antérieures aux normes de fiabilités peuvent être assujetties à des contrôles ponctuels pour ces normes de fiabilités en 2020.

3.4 Transmission périodique de données

Certaines normes de fiabilité renferment des dispositions concernant les rapports de données périodiques. Les rapports de données périodiques sont produits par le biais du système de surveillance et de production de rapports de la CESPNO selon les calendriers établis dans le Plan annuel de mise en œuvre du N.-B.

Les calendriers pour les rapports de transmission de données 2020 figurent à l'annexe 3, tableaux 4 à 8 (Type PD).

3.5 Autodéclaration

Une entité inscrite peut effectuer une autodéclaration signalant à la CESPNO une violation possible d'une norme de fiabilité par le biais du système de surveillance et de production de rapports de la CESPNO.

3.6 Enquêtes sur la conformité

La CESPNO peut déclencher une enquête sur la conformité en tout temps en réponse à une perturbation du système, une plainte, une violation d'une norme de fiabilité suspectée ou sur recommandation du NERC ou du NPCC.

3.7 Plaintes

Une personne peut notifier la CESPNO au sujet d'une violation possible d'une norme de fiabilité en remplissant un [Formulaire de plainte au sujet de la conformité](#) sur le site web de la CESPNO.

Annexe 1 – Normes de fiabilité assujetties à une surveillance de la conformité active en 2020

Tableau 1 – Liste de normes de fiabilité

Norme	Titre
BAL-002-3	Norme de contrôle en régime perturbé – Réserve de contingence pour le rétablissement suivant un évènement d'équilibrage imprévu
CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport
CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité
CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité
CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation
CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique
CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques
CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système
CIP-008-5	Cybersécurité — Déclaration d'incidents et planification des mesures d'urgence
CIP-009-6	Cybersécurité — Plan de récupération des systèmes cybernétiques du réseau de production-transport
CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité
CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l'information
CIP-014-2	Sécurité physique
COM-001-3	Communications
COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d'exploitation
EOP-004-4	Déclaration des événements
EOP-005-3	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome
EOP-006-3	Coordination de la fiabilité - Restauration du réseau
EOP-008-2	Perte de fonctionnalité du centre de contrôle
EOP-010-1	Activités des perturbations géomagnétiques
EOP-011-1	Activités d'urgence
FAC-001-3	Exigences relatives au raccordement des installations

Norme	Titre
FAC-002-2	Études du raccordement des installations
FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation
FAC-008-3	Capacités des installations
FAC-010-3	Méthode d'établissement des limites d'exploitation du réseau pour la période de planification
FAC-011-3	Méthode d'établissement des limites d'exploitation du réseau pour la période d'exploitation
FAC-013-2	Évaluation de la capacité de transfert pour la période de planification du transport à court terme
FAC-014-2	Établir et communiquer les limites d'exploitation du réseau
INT-009-2.1	Mise en œuvre des échanges
IRO-001-4	Coordination de la fiabilité – Responsabilités
IRO-002-5	Coordination de la fiabilité – Surveillance et analyse
IRO-006-5	Coordination de la fiabilité - Allègement de la charge de transport
IRO-006-EAST-2	Procédure pour l'allègement de la charge des installations de transport pour l'Interconnexion de l'Est
IRO-008-2	Analyses opérationnelles et évaluations en temps réel du coordonnateur de la fiabilité
IRO-009-2	Mesures du coordonnateur de la fiabilité pour exploiter conformément aux IROL
IRO-010-2	Spécification et collecte des données du coordonnateur de la fiabilité
IRO-014-3	Procédures, processus ou plans de coordination entre coordonnateurs de la fiabilité
IRO-017-1	Coordination des retraits
IRO-018-1(i)	Coordonnateur de la fiabilité Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel
MOD-001-1a	Capacité disponible du réseau de transport
MOD-004-1	Marge de l'avantage de capacité
MOD-008-1	Méthodologie de calcul de la marge de fiabilité de transport
MOD-025-2	Vérification et communication des données relatives à la puissance active et réactive brute et nette du producteur d'électricité et à la puissance réactive du compensateur synchrone

Norme	Titre
MOD-026-1	Vérification des modèles et des données du système de contrôle d'excitation de générateur ou des fonctions de réglage de tension de l'installation/Var
MOD-027-1	Vérification des modèles et des données relatifs à la turbine/au régulateur de vitesse et au contrôle de la charge ou des fonctions de contrôle de puissance active/de fréquence
MOD-031-2	Données énergétiques et données liées à la demande
MOD-032-1	Données pour la modélisation et l'analyse du réseau électrique
MOD-033-1	Régime permanent et validation du modèle de réseau dynamique
NUC-001-3	Coordination des interfaces de centrale nucléaire
PER-003-2	Titres de compétence du personnel d'exploitation
PER-005-2	Formation du personnel d'exploitation
PRC-002-2	Surveillance des perturbations et exigences liées aux rapports
PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection
PRC-005-1.1b	Maintenance et essais des systèmes de protection de la production et du transport
PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression
PRC-006-2	Délestage en sous-fréquence automatique
PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique
PRC-008-0	Programmes de maintenance de l'équipement de délestage en sous-fréquence
PRC-010-2	Délestage en sous-tension
PRC-011-0	Maintenance et essais du système de délestage en sous-tension
PRC-015-1	Données et documentation sur les automatismes de réseau
PRC-016-1	Fonctionnement incorrect des automatismes de réseau
PRC-017-1	Maintenance et essais des automatismes de réseau
PRC-018-1	Installation de l'équipement de surveillance des perturbations et communication des données sur les perturbations
PRC-019-2	Coordination des unités de production ou des capacités des centrales, contrôles de régulation de la tension et protection

Norme	Titre
PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport
PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection
PRC-025-2	Capacité de charge de relais du générateur
PRC-026-1	Rendement des relais pendant des oscillations de puissance stables
TOP-001-4	Activités de transport d'électricité
TOP-002-4	Planification de l'exploitation
TOP-003-3	Fiabilité des données d'exploitation
TOP-010-1(i)	Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel
TPL-001-4	Exigences de comportement pour la planification du réseau de transport
TPL-007-3	Rendement prévu du réseau de transport lors d'événements de perturbations géomagnétiques
VAR-001-5	Régulation de la tension et de la puissance réactive
VAR-002-4.1	Exploitation des groupes de production en vue du maintien des programmes de tension du réseau

Remarque : Le Tableau ci-dessus dresse la liste des normes de fiabilité qui ont été identifiées par la CESPNOB comme étant des domaines d'intérêt pour le contrôle de la conformité en 2020. Cependant, les entités inscrites doivent être conformes avec toutes les normes de fiabilités applicables à leurs fonctions d'inscription et peuvent donc être assujetties à des vérifications de la conformité additionnelles en 2020.

Annexe 2 – Plan annuel de vérification

Tableau 2 – Calendrier de vérification 2020

Entité inscrite	Fonctions soumises à la vérification	CIP	O&P	Date de la vérification
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)	Toutes les fonctions enregistrées	X	X	Le 2 novembre 2020
Irving Oil Refining G.P. (Irving)	TO	X	X	Le 13 novembre 2020

Tableau 3 - Normes de fiabilité assujetties à une vérification de la conformité en 2020

Norme	Titre
BAL-002-3	Norme de contrôle en régime perturbé – Réserve de contingence pour le rétablissement suivant un événement d'équilibrage imprévu
CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport
CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité
CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité
CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation
CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique
CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques
CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système
CIP-008-5	Cybersécurité — Déclaration d'incidents et planification des mesures d'urgence
CIP-009-6	Cybersécurité — Plan de récupération des systèmes cybernétiques du réseau de production-transport
CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité
CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l'information
CIP-014-2	Sécurité physique

Norme	Titre
COM-001-3	Communications
COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d'exploitation
EOP-004-4	Déclaration des événements
EOP-005-3	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome
EOP-006-3	Coordination de la fiabilité - Restauration du réseau
EOP-008-2	Perte de fonctionnalité du centre de contrôle
EOP-010-1	Activités des perturbations géomagnétiques
EOP-011-1	Activités d'urgence
FAC-001-3	Exigences relatives au raccordement des installations
FAC-002-2	Études du raccordement des installations
FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation
FAC-008-3	Capacités des installations
FAC-010-3	Méthode d'établissement des limites d'exploitation du réseau pour la période de planification
FAC-011-3	Méthode d'établissement des limites d'exploitation du réseau pour la période d'exploitation
FAC-013-2	Évaluation de la capacité de transfert pour la période de planification du transport à court terme
FAC-014-2	Établir et communiquer les limites d'exploitation du réseau
INT-009-2.1	Mise en œuvre des échanges
IRO-001-4	Coordination de la fiabilité – Responsabilités
IRO-002-5	Coordination de la fiabilité – Surveillance et analyse
IRO-006-5	Coordination de la fiabilité - Allègement de la charge de transport
IRO-006-EAST-2	Procédure pour l'allègement de la charge des installations de transport pour l'Interconnexion de l'Est
IRO-008-2	Analyses opérationnelles et évaluations en temps réel du coordonnateur de la fiabilité
IRO-009-2	Mesures du coordonnateur de la fiabilité pour exploiter conformément aux IROL
IRO-010-2	Spécification et collecte des données du coordonnateur de la fiabilité

Norme	Titre
IRO-014-3	Procédures, processus ou plans de coordination entre coordonnateurs de la fiabilité
IRO-017-1	Coordination des retraits
IRO-018-1(i)	Coordonnateur de la fiabilité Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel
MOD-001-1a	Capacité disponible du réseau de transport
MOD-004-1	Marge de l'avantage de capacité
MOD-008-1	Méthodologie de calcul de la marge de fiabilité de transport
MOD-025-2	Vérification et communication des données relatives à la puissance active et réactive brute et nette du producteur d'électricité et à la puissance réactive du compensateur synchrone
MOD-026-1	Vérification des modèles et des données du système de contrôle d'excitation de générateur ou des fonctions de réglage de tension de l'installation/Var
MOD-027-1	Vérification des modèles et des données relatifs à la turbine/au régulateur de vitesse et au contrôle de la charge ou des fonctions de contrôle de puissance active/de fréquence
MOD-031-2	Données énergétiques et données liées à la demande
MOD-032-1	Données pour la modélisation et l'analyse du réseau électrique
MOD-033-1	Régime permanent et validation du modèle de réseau dynamique
NUC-001-3	Coordination des interfaces de centrale nucléaire
PER-003-2	Titres de compétence du personnel d'exploitation
PER-005-2	Formation du personnel d'exploitation
PRC-002-2	Surveillance des perturbations et exigences liées aux rapports
PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection
PRC-005-1.1b	Maintenance et essais des systèmes de protection de la production et du transport
PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression
PRC-006-2	Délestage en sous-fréquence automatique
PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique
PRC-008-0	Programmes de maintenance de l'équipement de délestage en sous-fréquence

Norme	Titre
PRC-010-2	Délestage en sous-tension
PRC-011-0	Maintenance et essais du système de délestage en sous-tension
PRC-015-1	Données et documentation sur les automatismes de réseau
PRC-016-1	Fonctionnement incorrect des automatismes de réseau
PRC-017-1	Maintenance et essais des automatismes de réseau
PRC-018-1	Installation de l'équipement de surveillance des perturbations et communication des données sur les perturbations
PRC-019-2	Coordination des unités de production ou des capacités des centrales, contrôles de régulation de la tension et protection
PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport
PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection
PRC-025-2	Capacité de charge de relais du générateur
PRC-026-1	Rendement des relais pendant des oscillations de puissance stables
TOP-001-4	Activités de transport d'électricité
TOP-002-4	Planification de l'exploitation
TOP-003-3	Fiabilité des données d'exploitation
TOP-010-1(i)	Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel
TPL-001-4	Exigences de comportement pour la planification du réseau de transport
TPL-007-3	Rendement prévu du réseau de transport lors d'événements de perturbations géomagnétiques
VAR-001-5	Régulation de la tension et de la puissance réactive
VAR-002-4.1	Exploitation des groupes de production en vue du maintien des programmes de tension du réseau

Remarque : Le tableau ci-dessus dresse la liste des normes de fiabilité qui ont été identifiées par la CESPNOB comme étant des domaines d'intérêt pour le contrôle de la conformité en 2020. Les vérifications peuvent également inclure toute autre norme de fiabilité applicable à une entité inscrite. Les entités inscrites seront notifiées à propos de la portée de la vérification prévue au minimum 60 jours antérieurs à la date prévue de ladite vérification.

Annexe 3 – Calendriers de remise des rapports de conformité

Tableau 4 – Kent Hills Wind LP Calendrier de remise des rapports de conformité de 2020

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Kent Hills Wind LP	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Kent Hills Wind LP	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2020	07/31/2020	08/20/2020
Kent Hills Wind LP	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2020	09/30/2020	10/20/2020
Kent Hills Wind LP	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2020	12/31/2020	01/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	04/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R4, R5	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité	SC	R1, R4	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO, GOP	CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l’information	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R3, R6, R7	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d’un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO	PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport	SC	R1, R2, R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Kent Hills Wind LP	GO	PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Tableau 5 – Caribou Calendrier de remise des rapports de conformité de 2020

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Caribou	GO, GOP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2020	07/31/2020	08/20/2020
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2020	09/30/2020	10/20/2020
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2020	12/31/2020	01/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	04/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R4, R5	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité	SC	R1, R4	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO, GOP	CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l'information	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R3, R6, R7	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO	PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport	SC	R1, R2, R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Caribou	GO	PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Tableau 6 – Énergie NB Calendrier de remise des rapports de conformité de 2020

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	GO, TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Énergie NB	GO, TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2020	07/31/2020	08/20/2020
Énergie NB	GO, TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2020	09/30/2020	10/20/2020
Énergie NB	GO, TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2020	12/31/2020	01/20/2021
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	04/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R4, R5	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité	SC	R1, R4	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TOP, TO	CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l'information	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	TOP	EOP-005-3	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome	SC	R7	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	GO, TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R3, R6, R7	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	GO, TO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	RC	IRO-008-2	Analyses opérationnelles et évaluations en temps réel du coordonnateur de la fiabilité	SC	R4	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	PA, RC, TOP	MOD-033-1	Régime permanent et validation du modèle de réseau dynamique	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	GO, TO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	GO, TO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	TO, GO, PA	PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport	SC	R1, R2, R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	GO	PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	TOP	TOP-001-4	Activités de transport d'électricité	SC	R13	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Énergie NB	PA, TP	TPL-001-4	Exigences de comportement pour la planification du réseau de transport	SC	R1, R2.1.5	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Tableau 7 – Saint John Energy Calendrier de remise des rapports de conformité de 2020

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Saint John Energy	DP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Saint John Energy	DP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité – Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Saint John Energy	DP	CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	04/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Saint John Energy	DP	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R4, R5	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Saint John Energy	DP	CIP-005-5	Cybersécurité – Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Saint John Energy	DP	CIP-006-6	Cybersécurité – Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Saint John Energy	DP	CIP-007-6	Cybersécurité – Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Saint John Energy	DP	CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité	SC	R1, R4	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Saint John Energy	DP	CIP-011-2	Cybersécurité – Protection de l’information	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Tableau 8 – Irving Oil Refining G.P. Calendrier de remise des rapports de conformité de 2020

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Irving Oil Refining G.P.	TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	01/01/2020	03/31/2020	04/20/2020
Irving Oil Refining G.P.	TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2020	07/31/2020	08/20/2020
Irving Oil Refining G.P.	TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2020	09/30/2020	10/20/2020
Irving Oil Refining G.P.	TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2020	12/31/2020	01/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R2	04/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R4, R5	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité	SC	R1, R4	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l'information	SC	R1	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R3, R6, R7	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R3	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021
Irving Oil Refining G.P.	TO	PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport	SC	R1, R2, R6	01/01/2020	12/31/2020	03/20/2021

Glossaire

Acronyme	Définition
SC	Autocertification (Self-certification)
PD	Transmission périodique de données (Periodic Data Submittal)
BA	Autorité d'équilibrage (Balancing Authority)
DP	Fournisseur de la distribution (Distribution Provider)
GO	Générateur propriétaire (Generator Owner)
GOP	Opérateur générateur (Generator Operator)
IA	Responsable des échanges (Interchange Authority)
LSE	Entité de service de charge (Load Serving Entity)
PA	Autorité de planification (Planning Authority)
PSE	Entité d'achat-vente (Purchasing-Selling Entity)
RC	Coordonnateur de fiabilité (Reliability Coordinator)
RP	Planificateur de ressources (Resource Planner)
RSG	Groupe de partage des réserves (Reserve Sharing Group)
TO	Propriétaire de transmission (Transmission Owner)
TOP	Opérateur de transmission (Transmission Operator)
TP	Planificateur de transmission (Transmission Planner)
TSP	Fournisseur de services de transmission (Transmission Service Provider)